



Aytré, le lundi 16 septembre 2024

DÉCISION DU MAIRE
N°38/2024

Émetteur :

Commande publique
05 46 30 19 19
mp.juridique@aytre.fr

Affaire suivie par :

Ulysse TUTIAUX

Objet : Attribution du marché de travaux de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU le code de la commande publique, notamment son article R2122-2 ;

VU la délibération n°3 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire

Vu l'appel public à concurrence publié le 17 mai 2024 lançant la procédure de mise en concurrence et fixant la date limite de réception des candidatures au 18 juin 2024 à 12h00

CONSIDÉRANT que l'offre de la société BOUYGUES s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse

Le Maire DÉCIDE :

Article I :

D'ATTRIBUER le marché public de travaux de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection à la société BOUYGUES pour un prix global et forfaitaire de 322 871,60€ (trois cent vingt-deux mille huit cent-soixante-et-onze euros et soixante centimes) HT.

Article II :

Madame la directrice générale des services et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

Article III :

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Tony Loisel
Maire d'Aytré



Ville d'Aytré
Place des Charmilles, BP 30 102, 17442 AYTRÉ CEDEX
05 46 30 19 19 - information@aytre.fr
aytre.fr